

Différentes solutions proposées pour déposer à la bourse aux vêtements des « petits boutons » à Janvry

- 1- Le dépôt normal : vous préparez liste et étiquettes et vous déposez le vendredi.
- 2- Vous avez un empêchement pour venir déposer le vendredi, mais vous préparez votre liste et vos étiquettes. *Vous souhaitez faire déposer vos articles par une autre personne. Elle devient responsable de votre dépôt le vendredi. La liste doit être à son nom. C'est donc cette personne qui touchera le bénéfice des ventes.
Nous pouvons alors changer les coordonnées du compte pour votre liste si vous nous envoyez par mail toutes ses coordonnées.
- 3- Vous n'avez pas le temps de préparer votre liste et vos étiquettes ou vous avez des difficultés à le faire après avoir lu les documents. Nous pouvons éventuellement vous aider à trouver quelqu'un pour vous aider à préparer votre liste, au moins 2 semaines avant la bourse. C'est une activité hors bourse. C'est à vous de dédommager la personne. Cela peut être en « boutons » si vous faites partie du « SEL » ou en euros (sur vos ventes par exemple). Nous ne sommes pas responsables de votre échange.

Soit vous pouvez venir déposer le vendredi, soit vous le faites faire par une autre personne responsable de votre dépôt (voir plus haut * paragraphe 2).

Attention : une personne ne peut pas déposer pour quelqu'un d'autre (règlement). Donc si la personne qui vous aide à faire votre liste est déposante, elle ne peut pas déposer pour vous.

- 4- Vous avez un imprévu de dernière minute qui vous empêche de venir déposer, alors que vous avez tout préparé. Vous faites une demande au CA pour que le dépôt de votre liste soit fait exceptionnellement par une autre personne de votre famille proche, uniquement (mari, fille...).
- La liste restera à votre nom et votre copie de carte d'identité devra être donnée à l'accueil avec l'original de la carte d'identité de la personne qui dépose pour vous. La personne vous rendant ce service ne peut pas être déposante.

Bonne préparation !